

Rapport annuel 2014 des MfE

Martin Forter, Ursula Ohnwein, Emmanuel Martinoli, Edith Steiner

1. Nouvelle maquette graphique pour oekoskop/écoscope, la revue spécialisée MfE

Septembre 2013:

oekoskop/écoscope fait peau neuve

C'est avec grand plaisir que nous avons découvert [oekoskop 3/14 – écoscope 2014](#), le premier numéro de notre revue spécialisée paraissant avec une maquette graphique modernisée due à Christoph Heer, Zofingue. Un grand merci à lui et à la rédactrice Stephanie Fuchs pour tout le travail supplémentaire accompli en lien avec ce projet.

La nouvelle mise en page a été financée grâce au soutien d'une généreuse donatrice, que nous remercions de tout cœur.

2. Axes thématiques

2.1. Désinfectants

Juin 2014

21^e édition du Forum Médecine et environnement:

Désinfectants: Vers la propreté sans limites? – Conférence des MfE sur la désinfection

Désinfecter, oui mais quand et quoi? Quel est le bon choix, entre un produit désinfectant apprécié mais moins performant, et un désinfectant moins populaire mais parfaitement efficace? La désinfection maximale est-elle toujours pertinente? Quel impact des désinfectants et des biocides sur l'environnement? Quels sont les produits biodégradables? Comment se passe l'évaluation des nouveaux biocides? Et à quand le réexamen des vieux produits commercialisés depuis longtemps quasi sans contrôle? Attirant plus de 50 participantes et participants, la journée de formation continue des MfE et du TPH intitulée «Désinfectants: Vers la propreté sans limites? – Conférence des MfE sur la désinfection», s'est tenue le 15 mai 2014 à Soleure. A partir de quel moment la propreté devient-elle une obsession? En tant que médecin, comment reconnaître les patients souffrant de troubles obsessionnels compulsifs? A quoi bon les substances antimicrobiennes dans les cosmétiques, et combien de produits sont autorisés pour cet usage? Parmi ceux-ci, on trouve notamment des substances fortement allergisantes comme le méthylchloroisothiazolinone. Est-ce pertinent? Pourquoi le triclosan est-il si controversé? Quel jugement les autorités ont-elles porté sur ce produit biocide de Geigy, qui fait aujourd'hui partie de la gamme de produits BASF? Voilà les questions traitées par les sept oratrices et orateurs dans des interventions courtes mais convaincantes, présentées dans l'atmosphère accueillante de la grande salle du Landhaus, à Soleure. Les débats ont aussi porté sur la question inquiétante des résistances aux désinfectants et aux antibiotiques, et sur les dimensions du problème. Un autre aspect soulevé était l'importance cruciale de la flore microbienne pour l'être humain. D'où l'appellation d'«organe invisible» créée par les biologistes.

- Contributions sur la question de la désinfection: [oekoskop 3/14](#), [oekoskop 4/14](#) et [écosope 2014](#)
- [Présentations au 21^e Forum Médecine et environnement](#)

Août 2014

Interdire le triclosan, immédiatement!

Le triclosan est soupçonné de perturber le système endocrinien, de déclencher le cancer du sein, d'endommager les spermatozoïdes, de porter atteinte au foie et aux muscles et de provoquer des résistances aux antibiotiques. De plus ce produit irrite la peau. C'est pourquoi l'autorité sanitaire états-unienne FDA prévoit depuis 1974 d'interdire le triclosan, comme le révèle une nouvelle étude réalisée à la HES du Nord-Ouest de la Suisse, à Muttenz (BL). Mais au lieu de retirer le triclosan du marché, l'industrie a intégré ce produit problématique à un nombre croissant de dentifrices, de savons, de shampoings et de déodorants, mais aussi de chaussettes et de détergents pour les pattes des chiens ou les accessoires sexuels: en été 2014, les MfE et Pingwin Planet ont acheté 67 articles contenant du triclosan dans des magasins bâlois et surtout dans le commerce suisse en ligne. Cette large palette de produits est loin d'être exhaustive. Le triclosan est fortement présent dans pratiquement tous les domaines du quotidien. En juin 2014, l'Etat du Minnesota est d'ailleurs intervenu en interdisant ce produit biocide sur son territoire. Notre objectif: l'interdiction immédiate du triclosan en Suisse. C'est pourquoi nous avons lancé la pétition en ligne «[Interdire le triclosan, immédiatement](#)», déposée le 27 novembre auprès du Conseil fédéral munie de plus de 3143 signatures.

L'interdiction du triclosan demandée par les MfE et Pingwin Planet a été largement relayée par les médias et a donné lieu à des interventions parlementaires au Conseil national et au Conseil des Etats. La plupart des fabricants interpellés par les MfE et Pingwin Planet ont d'ailleurs indiqué vouloir renoncer au triclosan pour leurs produits à l'avenir. Un seul producteur persiste à défendre l'usage du triclosan: la multinationale états-unienne Colgate, qui continue d'ajouter du triclosan à son dentifrice «Colgate Total».

- Documentation sur le triclosan: [oekoskop 3/14](#) et [écoscope 2014](#)
- [Liste de produits](#) contenant du triclosan
- [Echo médiatique](#) concernant le triclosan
- [Bilan intermédiaire](#) de la campagne triclosan
- [Prière d'annoncer les produits au triclosan](#) que nous ne répertorions pas encore. Merci.

2.2 Pollution mercurielle par la Lonza SA à Viège (VS)

Début 2014 les MfE décident d'ajouter à leurs axes thématiques à long terme la question de la pollution au mercure issue de l'entreprise de la chimie bâloise Lonza sur son site de Viège (VS). Un premier communiqué de presse MfE est publié en janvier 2014. S'y ajouteront, jusqu'à la fin de l'année 2014, cinq autres communiqués et une prise de position dans le cadre d'une procédure de consultation:

Janvier 2014

Mercure: la pollution se révèle d'une ampleur jusqu'ici ignorée

200 à 250 tonnes: c'est la quantité de mercure que la Lonza Viège (VS) aurait déversée dans le canal Grossgrund à partir d'environ 1930 jusqu'au milieu des années 1970. Cette estimation est faite par un ancien collaborateur de la Lonza. Un document interne non publié, auquel les Médecins en faveur de l'environnement ont eu accès, vient confirmer cette estimation de quantité.



Les déversements de mercure seraient donc 7 à 9 fois plus élevés que ne le suppose le Service de la protection de l'environnement du Canton du Valais jusqu'ici. En publiant leur estimation bien documentée de la quantité de mercure rejetée par la Lonza, les MfE déclencheront un écho médiatique énorme. La Lonza se voit obligée de réagir:

Février 2014

La Lonza Viège admet que ses émissions de mercure sont plus élevées

La Lonza revoit ses indications à la hausse, admettant que ses émissions de mercure sont supérieures à la quantité admise jusqu'ici: la Lonza évoque aujourd'hui une consommation totale de 350 tonnes de mercure entre 1930 et 1973, dont 50 tonnes environ auraient abouti dans le canal Grossgrund, au lieu des 28 tonnes indiquées jusqu'ici. Pour le reste, les hypothèses de Lonza sont les suivantes: infiltration dans le sol du site de l'usine, déposition en décharge, retraitement ou alors rejet sous forme gazeuse dans l'atmosphère. Les Médecins en faveur de l'environnement saluent le fait que la Lonza revienne sur ses déclarations et publie le résultat de ses analyses. Ils mettent cependant en doute plusieurs informations fournies par la Lonza, comme ils l'ont déclaré en toute franchise lors d'un entretien mené avec les responsables de l'entreprise. C'est pourquoi les MfE maintiennent l'ordre de grandeur d'environ 200 tonnes pour les rejets de mercure de Lonza dans le canal Grossgrund.

Mai 2014

Pollution au mercure extrêmement forte révélée par des analyses

Une contamination extrêmement forte, allant jusqu'à 3500 milligrammes de mercure par kilogramme: voilà le résultat des analyses effectuées par les Médecins en faveur de l'environnement sur les matériaux excavés pour la construction du nouveau pont de Baltschieder. C'est la plus forte pollution au mercure jusqu'ici révélée au public dans le cas Lonza. Ce matériau d'excavation fortement contaminé est resté durant plusieurs mois à ciel ouvert à proximité d'habitations. Plus tard, le canton admettra avoir lui aussi mesuré des pollutions mercurielles de cet ordre de grandeur. Les autorités avaient alors choisi de ne publier qu'une valeur moyenne de 1500 mg/kg pour ces contaminations. Les voix critiques qui estiment que le canton masque la gravité de la situation ne manquent pas.

Juillet 2014

Alliance MfE/WWF Haut-Valais

A partir de l'été, les MfE et le WWF Haut-Valais décident de s'allier pour gérer la question de la pollution mercurielle issue de l'usine Lonza à Viège (VS) de manière plus efficace et productive. Dorénavant les MfE et le WWF Haut-Valais interviendront conjointement dans l'espace public sur ce dossier. L'un des principaux problèmes est la dissémination du mercure dans le cadre de travaux de construction. Cette problématique reste d'actualité en été 2014, comme l'illustre le cas de la décharge «Goler», révélé au public par les MfE et le WWF Haut-Valais:

Mercure disséminé dans une décharge réservée aux matériaux propres?

Plusieurs milliers de tonnes de matériau d'excavation provenant du chantier de l'autoroute A9 «Baltschieder», près de Viège (VS), ont été acheminées en camion vers la décharge de «Goler» près de Rarogne (VS). Ces transports ont eu lieu sans contrôle de la teneur des matériaux en mercure, alors que ce métal lourd toxique a par la suite été décelé sur ce même chantier dans des concentrations extrêmement élevées. La probabilité est donc grande que de quantités



considérables de mercure aient abouti dans la décharge de «Goler». Or cette décharge a été construite pour déposer le matériau d'excavation du tunnel du Lötschberg en lien avec la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA). Elle est donc réservée aux matériaux d'excavation propres. Les médecins en faveur de l'environnement et le WWF Haut-Valais exigent un contrôle des matériaux déposés et l'évacuation des matériaux contaminés au mercure le cas échéant. De son côté, le canton confirme l'acheminement possible de matériaux d'excavation vers la décharge, mais il estime qu'il est impossible a posteriori de localiser précisément les déversements sur cette immense décharge.

Septembre 2014

La contamination mercurielle des jardins n'est pas sérieusement investiguée

En mai 2014, la Lonza et son mandataire, le bureau d'études BMG, annonçaient avoir analysé la contamination en mercure de la plupart des jardins le long du canal Grossgrund. Or les mesures complémentaires effectuées par les Médecins en faveur de l'environnement et le WWF Haut-Valais dans l'un de ces jardins semblent indiquer que les mesures de Lonza et BMG ne sont pas assez poussées et ne reflètent pas l'ampleur réelle de la contamination en mercure. En général la contamination en mercure n'a été analysée que sur un périmètre de 10 x 10 mètres et jusqu'à une profondeur de 40 centimètres seulement. Le reste des jardins n'a pas été examiné.

Ce communiqué suscite lui aussi un écho médiatique considérable. Les propriétaires de terrains réunis au sein du «Groupe d'intérêt Mercure» expriment leur mécontentement.

Octobre 2014

Oui à la diminution du mercure dans les jardins valaisans

Les Médecins en faveur de l'environnement saluent l'intention du Conseil fédéral de faire passer la valeur d'assainissement de 5 à 2 mg par kg de terre pour le mercure dans les jardins des maisons et les jardins familiaux. Nous estimons que c'est là un premier pas dans la bonne direction, qui donnera lieu à des assainissements plus poussés des sols contaminés dans les zones d'habitations en Valais. Cette démarche contribuera à diminuer l'exposition de la population face au mercure. Mais de l'avis des MfE, les concentrations inférieures à 2 mg de mercure par kg de terre ne sont pas non plus sans danger. C'est pourquoi nous demandons un assainissement intégral, notamment dans le cas du mercure de la Lonza en Valais. Ceci surtout dans l'intérêt des enfants, qui sont particulièrement sensibles au mercure et qui peuvent ingérer ce métal lourd en jouant, encourant ainsi un risque spécifique élevé.

Reproches infondés adressés aux MfE

Dans un tout-ménage distribué en Valais début octobre 2014, Lonza prétend que les Médecins en faveur de l'environnement assimilerait la problématique du mercure en Valais à la pollution mercurielle de Minamata, au Japon, où des dizaines de milliers de personnes sont tombées malades et où environ 2000 personnes sont décédées. Or la Lonza n'est pas en mesure de documenter où et quand les MfE auraient opéré une comparaison directe des effets sanitaires de Minamata avec le cas Lonza, comme la Lonza l'admet indirectement dans un e-mail au MfE. Un communiqué de presse des MfE rejette les accusations formulées par la Lonza. Sur un point cependant, le cas de Minamata est associé à la situation à Viège: en raison de la catastrophe du mercure au Japon, la Lonza devait connaître depuis la fin des années 1950, au plus tard, la dangerosité de ce métal lourd. Pourtant elle poursuivra ses rejets de mercure dans le canal Grossgrund avec ses eaux usées jusqu'en 1976.

Conclusion: les MfE et le WWF Haut-Valais sont parvenus à faire aboutir plusieurs revendications. Notamment:

1. Une investigation indépendante concernant les conséquences sanitaires: une telle étude a été commandée par le canton en 2014.
2. Des experts indépendants: le canton a engagé trois experts indépendants en 2014 à titre de consultants.

Les MfE et le WWF Haut-Valais continueront en 2015 de travailler sur cette pollution de grande envergure en Valais. L'objectif est de veiller à ce que la Lonza assainisse correctement, intégralement et à ses propres frais.

- [Activités des MfE concernant Lonza en 2014 \(résumé\)](#)

2.3 Protection en cas de catastrophe nucléaire

Octobre 2014:

Comprimés d'iode: une protection limitée qui ne garantit pas la sécurité

Les comprimés d'iode ne sont pas un produit miracle. Pris suffisamment tôt, ils offrent une protection contre l'iode radioactif, mais ils ne peuvent rien contre les autres substances dangereuses rejetées dans l'environnement en cas d'accident nucléaire de type Fukushima. Greenpeace Suisse, les Médecins en faveur de l'environnement et l'association «Médecins pour une responsabilité sociale et pour la prévention de la guerre nucléaire (PSR/IPPNW Suisse)» ont organisé [une conférence de presse](#) à Berne sur l'utilité et les limites de la distribution d'iode par la Pharmacie de l'armée suisse. Les trois organisations demandent aux autorités et aux organes politiques de prendre des mesures plus efficaces contre les risques liés aux réacteurs vétustes de ce pays.

35 organisations exigent des rééquipements pour la centrale nucléaire de Mühleberg

Cela fait trois ans que l'exploitant bernois BKW traîne les pieds pour effectuer les rééquipements demandés pour sa centrale nucléaire de Mühleberg. Cette centrale contrevient à plusieurs valeurs limites officielles concernant les risques. 35 organisations et partis politiques – dont les Médecins en faveur de l'environnement – ont adressé un [courrier au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication \(DETEC\)](#) pour demander une décision prévisionnelle visant à préciser l'ordonnance sur la mise hors service des centrales nucléaires. La centrale nucléaire de Mühleberg doit être mise hors service immédiatement après l'entrée en vigueur de l'ordonnance précisée. Et l'exploitant doit prouver qu'il a effectué des rééquipements suffisants pour sa centrale avant une remise en service éventuelle.

Décembre 2014

Rappel de la promesse de sortie du nucléaire

137 Conseillères et Conseillers nationaux aujourd'hui en exercice ont déclaré soutenir la sortie du nucléaire après 50 ans d'exploitation lors du sondage *smartvote* de 2011. A l'occasion du vote sur la sortie du nucléaire lors de la session d'hiver du Parlement, les Médecins en faveur de

l'environnement et l'association «oeku Eglise et environnement» adressent [une lettre](#) aux membres du Parlement pour leur rappeler leur promesse.

08.12.2014

Le Conseil national accepte la possibilité d'un accident nucléaire

Les centrales nucléaires de Beznau et Mühleberg pourront rester en exploitation durant 60 ans, celles de Gösgen et Leibstadt durant 70 ans et même davantage. Le Conseil national a donc choisi la voie la plus dangereuse lors de sa session d'hiver. Avec pour conséquence un risque croissant d'accident nucléaire en Suisse.

- [Communiqué de presse de l'Alliance «Non au nucléaire»](#)
- [Court-métrage «Fukushima à la centrale nucléaire de Mühleberg: quelles conséquences?»](#)

3. Groupes de travail MfE

3.1 Groupe de travail «champs électromagnétiques» (GT CEM)

Etat des études sur le portail CEM

L'activité principale du groupe de travail CEM, composé de Yvonne Gilli, Cornelia Semadeni, Peter Kälin, Bernhard Aufderegg et Edith Steiner, reste le suivi permanent des nouvelles études publiées sur les champs électromagnétiques et la santé sur le portail des banques de données CEM <http://www.emf-portal.de>.

En juin 2014, l'Office fédéral de l'environnement OFEV publie une nouvelle évaluation des données scientifiques sur les effets possibles du rayonnement haute fréquence sur la santé. Le rapport ne lève pas les inquiétudes autour de ce dossier.

<http://www.bafu.admin.ch/elektrosmog/index.html?lang=de> (Electrosmog, publications: Beurteilung der Evidenz für biologische Effekte von schwacher Hochfrequenzstrahlung, en allemand, juin 2004).

BERENIS

Depuis l'automne 2014, Edith Steiner représente les Médecins en faveur de l'environnement dans un nouveau «groupe consultatif d'experts en matière de RNI» créé par l'OFEV et intitulé BERENIS. En tant que service fédéral compétent en matière d'environnement, l'OFEV est légalement tenu de suivre l'évolution de la recherche en ce qui concerne les effets du rayonnement non ionisant (RNI) sur la santé, d'en évaluer les résultats et d'informer le public de l'état des connaissances. Le groupe d'experts multidisciplinaire BERENIS soutient l'OFEV en examinant les nouveaux travaux scientifiques et en formulant une appréciation détaillée des études importantes en matière de santé. BERENIS se réunit chaque trimestre et publie une newsletter présentant une sélection d'études. Le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement présente des informations complémentaires sur le mode de travail du groupe d'experts et permet de télécharger la newsletter: <http://www.bafu.admin.ch/elektrosmog/01095/15189/index.html?lang=de>

Avant-projet LRNIS

Le 18 juillet 2014, le groupe de travail transmet sa prise de position concernant l'avant-projet de loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS),

disponible sur notre site Internet. Les MfE saluent la volonté de lutter fermement contre les risques sanitaires avérés, liés par exemple aux pointeurs laser ou aux solariums. Dans la mesure du possible, il convient de faire appel aux compétences et structures en place, afin de pouvoir adapter ou compléter rapidement et sans détours inutiles les ordonnances existantes.

Le principal problème de l'avant-projet est aux yeux des MfE la non-prise en compte du principe de précaution. C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité d'inscrire dans la loi le principe de précaution, pour une protection préventive de la santé en lien avec les appareils émettant des rayons non ionisants, p. ex. les smartphones, afin de gérer de manière responsable le risque d'effets à long terme. Les MfE estiment qu'il est urgent d'agir dans ce sens.

Usage problématique du smartphone par les jeunes

Diverses études indiquent que l'usage d'appareils électroniques le soir peut entraîner des effets néfastes sur la santé des jeunes.

Dans son interpellation 14.3868 intitulée «Utilisation problématique des smartphones par les jeunes» déposée le 14.9.2014, la Conseillère nationale Yvonne Gilli demande au Conseil fédéral s'il existe un suivi systématique des données relatives à l'utilisation des nouveaux médias, notamment en termes de risques pour la santé des enfants ou des jeunes, et s'il entend réagir à la situation.

Le Conseil fédéral a répondu à l'interpellation le 28 novembre 2014. Selon le gouvernement la prévalence d'un usage excessif d'Internet serait basse (1 à 6%), mais il entend surveiller et réévaluer régulièrement l'évolution de la situation, notamment en termes de corrélation possible des troubles du sommeil avec l'usage de médias électroniques (Enquête suisse sur la santé, Monitorage national des dépendances, Health Behavior in School-aged Children HBSC). En outre il existe des mesures visant à promouvoir les compétences médiatiques (Programme national «Jeunes et médias» www.jugendundmedien.ch).

Extension du réseau de distribution électrique: nuisances accrues pour les riverains

Le développement du réseau électrique prend des dimensions problématiques pour les habitants des zones touchées par les lignes à haute tension existantes. L'association «Haute tension sous terre» HTST rencontre des représentants de l'institut de l'EPFZ pour les champs électromagnétiques en vue d'étudier les possibilités pour les riverains de se protéger. Sur demande de HTST, Cornelia Semadeni et Edith Steiner participent à titre consultatif à la séance du 31 octobre 2014 pour le groupe de travail MfE «CEM et santé». Les experts estiment qu'il faudrait examiner la possibilité de développer de nouveaux matériaux pour arrêter les champs magnétiques, les chances de succès étant toutefois réduites.

Deuxième révision de l'ordonnance sur le RNI

La deuxième révision de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (RNI) prévoit de supprimer les dérogations pour les installations anciennes émettant des RNI en cas de rénovation/réparation/rééquipement.

Les MfE sont très déçus du projet de révision, car les vieilles lignes à haute tension continueront de bénéficier d'un traitement de faveur. Pour les vieilles lignes, le projet de révision écarte d'emblée l'obligation d'examiner l'opportunité d'un tracé souterrain ou le déplacement de l'installation. Les lignes concernées ne seront même plus tenues de demander une dérogation. La révision continuera donc d'autoriser de très nombreux dépassement des valeurs limites, au détriment des riverains, et pourrait même favoriser de nouveaux dépassements.

Les MfE demandent le respect des valeurs limites tant par les nouvelles installations que par les



anciennes installations en cas de travaux de rénovation, sans dérogations. Concrètement cela signifierait que les lignes à haute qui ne parviennent pas à respecter les valeurs limites suite à des travaux d'assainissement devraient être transférées sous terre (cf. également HTST, p. 11). Dans le cadre de notre activité de conseil en médecine environnementale, nous constatons régulièrement que le raccordement et/ou le boîtier de connexion électrique sont installés dans le périmètre où les personnes dorment, contrairement aux prescriptions de l'ordonnance RNI. D'où une exposition au rayonnement électromagnétique supérieure à la moyenne autour du lit, dépassant même parfois la valeur de 1 microtesla. Si ce problème d'exécution de l'ordonnance a été «découvert», c'est uniquement parce que les patientes et patients concernés observent des troubles liés à leur chambre à coucher et décident de faire mesurer le rayonnement électromagnétique.

Le groupe de travail «champs électromagnétiques» salue vivement le fait que le détail des prescriptions techniques pour les installations électriques domestiques soit dorénavant inscrit dans les normes sur les installations électriques à basse tension, ce qui élimine ce problème d'exécution de la loi en vertu du principe de minimisation. Sur la base de ses expériences, le GT CEM signale en outre que le champ d'application devrait couvrir, outre les installations électriques domestiques, les composantes de courant alternatif des installations photovoltaïques, les installations de prises de terre et de protection contre la foudre, les conducteurs d'équipotentialité des bâtiments et les parties de bâtiments interconnectées par des conducteurs d'équipotentialité.

Les MfE saluent également la proposition d'inscrire dans l'ordonnance une surveillance et une information environnementale. Ceci permettrait enfin de débloquer les moyens financiers nécessaires pour le monitorage et l'évaluation des risques concernant les effets possibles à long terme. Notre prise de position définitive est disponible sur notre [site Internet](#).

Divers

Le 16.12.2014, présentation brève au cercle de médecins de famille Panacea Lucerne sur la thématique des champs électromagnétiques et de la santé (Edith Steiner).

4. Sections et groupes régionaux MfE

Février 2014

BL: l'initiative sur les routes améliore la sécurité routière

La circulation à pied, à vélo et en transports publics constitue un énorme potentiel qui est loin d'être pleinement exploité au canton de Bâle-Campagne. Pour favoriser les déplacements à pied, à vélo ou en tram et en bus, il faut des routes plus sûres et un «feu vert» résolu en faveur des transports en commun. L'initiative populaire cantonale «Strassen teilen – JA zum sicheren und hindernisfreien Fuss-, Velo- und öffentlichen Verkehr», ou Initiative des routes BL crée les conditions pour faire avancer les choses. Le groupe régional MfE de Bâle soutient l'initiative, recommandant à la population de voter OUI à ce projet le 8 mars 2015. Malheureusement, l'initiative sera clairement rejetée en votation populaire.

Novembre 2014

Les organisations environnementales s'opposent à la nouvelle route de l'Axen

Le recours contre le projet de nouvelle route nationale A4 (route de l'Axen) dans les cantons de Schwyz et Uri a été déposé par la section Suisse centrale des Médecins en faveur de l'environnement, par l'Initiative des Alpes et par l'Association transports et environnement (ATE). Les organisations de défense de l'environnement acceptent une petite route de contournement de la localité de Sisikon (UR), mais estiment que le projet d'ensemble est excessif et contraire à la loi. Il entre en contraction avec la protection des Alpes, plusieurs zones protégées d'importance nationale et le projet de tunnel de l'Axen dans le cadre de la NLFA. En outre il ne permettra pas de préserver Sisikon du trafic routier. Les mesures prévues pour rénover l'ancienne route de l'Axen sont insuffisantes, leur légalité et leur financement ne sont d'ailleurs pas garantis.

- [Recours contre la nouvelle route de l'Axen](#)

5. Alliances avec d'autres organisations

5.1 Les transports publics: un facteur du modèle de réussite de la Suisse

Un OUI le 9 février au FAIF est un OUI à la réussite de la Suisse. L'Alliance pour les transports publics s'engage de toutes ses forces en faveur de ce projet pour les transports publics. Elle regroupe 26 organisations et partis, dont les Médecins en Faveur de l'Environnement MfE. FAIF garantit en effet l'entretien de l'infrastructure ferroviaire et permet un développement ciblé du réseau de chemins de fer.

Le 9 février 2014, la population acceptera effectivement le projet FAIF par 62% des voix.

5.2. Lancement du référendum contre un 2^e tube autoroutier au Gothard

Le Conseil fédéral et le Parlement veulent construire un deuxième tunnel routier au Gothard, ce qui est contraire à la Constitution. Pour faire aboutir ce projet, la Berne fédérale se sert d'un faux-fuyant: l'assainissement du tunnel routier actuel est le prétexte avancé pour percer un deuxième tube dans la montagne. Qui peut croire que les deux tubes ne seront utilisés qu'à la moitié de leur capacité? Ce procédé est indigne d'un système démocratique et nuit à l'être humain et à l'environnement. Le Gothard compte d'ores-et-déjà quatre tunnels: un tube pour le train, un tube routier et à partir de 2016 deux tubes supplémentaires pour la NLFA. C'est amplement suffisant! C'est pourquoi les MfE soutiennent le référendum lancé en octobre 2014 contre un 2^e tube pour les voitures et les camions.

Le 15 janvier 2015, les 50 organisations unies contre le 2^e tube du Gothard déposent le référendum muni de plus de 100 000 signatures, alors que 50 000 auraient suffi. Un grand succès et un bon signe en prévision de la votation qui aura probablement lieu en 2016.

- <http://www.alpeninitiative.ch/initiative-des-alpes.html>
- <http://www.zweite-roehre-nein.ch/non-2e-tube.html>

5.3 Alliance climatique suisse: pétition pour une politique climatique juste

Le changement climatique fait déjà d'innombrables victimes et entraîne d'énormes dégradations de l'environnement ainsi que des coûts considérables. Cette situation touche tout particulièrement les pays les plus pauvres de la planète, qui ont le moins contribué à la destruction environnementale. Notre pétition pour une politique climatique équitable lancée en septembre 2014 demande:

1. Que la Suisse passe intégralement aux énergies renouvelables d'ici 2050 afin de réduire ses émissions de CO₂. La technologie nécessaire est disponible, tout comme les capacités économiques.
2. Que la Suisse soutienne, en termes d'adaptation au changement climatique et de protection du climat, les pays en développement qui ont peu contribué au réchauffement climatique mais qui en souffrent particulièrement. Cette aide doit être financée en dehors de l'aide au développement. Une protection efficace du climat à l'échelle mondiale requiert que les pays les plus pollueurs, qui sont aussi les plus riches, apportent leur juste contribution. La responsabilité de la Suisse est engagée! Par cette pétition soutenue notamment par les MfE, nous demandons au Conseil fédéral de s'engager en faveur d'une politique climatique suisse équitable.
La pétition rencontre un grand succès puisqu'elle est déposée fin mai 2015 munie de plus de 100 000 signatures.

5.4 Journée contre le bruit du 24 avril 2014: les neuf principales idées reçues concernant le bruit routier

Les voitures d'aujourd'hui sont-elles vraiment moins bruyantes que les anciennes? Les voitures électriques sont-elles la solution au problème du bruit sur la route? Peut-on s'habituer au bruit de la circulation nocturne? La «Journée contre le bruit» 2014 porte sur les neuf principales idées reçues concernant le bruit routier, fournit des réponses et indique des pistes d'action.

[Les neuf principales idées reçues concernant le bruit routier](#), communiqué de presse

5.5 Plateforme agrocarburants

La pétition «Non aux agrocarburants» et la nouvelle loi sur les huiles minérales

La CEATE-N, la Commission de l'environnement, de l'aménagement, du territoire et de l'énergie du Conseil national formule en 2009 une initiative parlementaire intitulée «Agrocarburants. Prise en compte des effets indirects». Elle aboutit à un projet de modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin). Ce projet est appuyé par la pétition «Non aux agrocarburants, cause de faim et de destruction de l'environnement», signée par 62 000 personnes, déposée en 2011 par 35 organisations suisses, dont les Médecins en faveur de l'environnement.

Le Conseil des Etats accepte en mars 2014 le projet de loi, mais biffe la phrase concernant la sécurité alimentaire, acceptée pourtant par le Conseil national: un allégement fiscal est accordé si «la production des matières premières [la biomasse] ne remplace pas la production des matières premières destinées à l'alimentation.» Cette proposition est refusée, c'est le Conseil fédéral qui décidera. Une semaine plus tard le Conseil national se rallie par 138 voix contre 56.

Les quelque 20 organisations membres de la «Plateforme agrocarburants», dont les Médecins en faveur de l'environnement, ont salué la décision du Parlement. Selon la Plateforme, «cette décision permet de garantir que les agrocarburants produits et utilisés en Suisse répondent à de stricts critères écologiques et sociaux. Pour pouvoir bénéficier d'une défiscalisation, les agrocarburants devront à l'avenir être produits dans des conditions sociales acceptables, et aucune surface de forêt primaire ne pourra être défrichée dans ce but. De plus, ils devront émettre "sensiblement moins de gaz à effet de serre que l'essence fossile" et ne pas "nuire globalement à l'environnement de façon notablement plus élevée que l'essence fossile". Le Conseil fédéral pourra exiger que la production d'agrocarburants ne se fasse pas au détriment de la sécurité alimentaire. Le Parlement a ainsi approuvé une législation qui représente un exemple à suivre sur la scène internationale.»

Bad Zurzach, projet de construction d'une usine de biodiesel

La Plateforme agrocarburants suit ce projet depuis le début, en 2009. Green Bio Fuel SA, après de multiples péripéties, relance en 2014 le projet d'une usine de production de biodiesel à partir d'huiles usagées. Coût du projet: 80 millions, production annuelle 120 000 tonnes. L'OFEV vient de classer l'entreprise en tant que "projet de compensation" de CO₂. Le biodiesel étant moins nocif pour le climat, l'entreprise pourra vendre des certificats de CO₂. Son financement paraît assuré. Optimisme prématûr! En janvier de cette année la presse locale informe que le projet est encore une fois repoussé. La demande de biodiesel serait trop faible et donc non rentable. Le biodiesel n'est pas stable, il doit être entreposé à part, mélangé au diesel juste avant la livraison. Le promoteur prétend que des promesses de vente existent. Les travaux de construction devraient débuter fin juin... La Plateforme a encore du pain sur la planche.

5.6. Haute tension sous terre (HTST)

Pour l'association «Haute tension sous terre» l'an dernier était placé sous le signe de deux procédures de consultation fédérales:

La procédure de consultation concernant la révision partielle de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), et la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur les installations électriques et de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Dans sa prise de position, l'association HTST exprime son scepticisme à l'égard des changements prévus. Un aspect en partie positif est le renoncement de Swissgrid, la société nationale pour l'exploitation du réseau, à certains projets de construction de lignes électriques qui étaient jusqu'ici priorisés.

Procédure de consultation sur la révision de l'ORNI

Les aspects à première vue positifs de la révision de l'ORNI s'avèrent problématiques quand y regarde de plus près. En effet, les bonnes intentions sont aussitôt réduites à néant par les exceptions prévues. Prenons l'exemple du passage suivant: «Les anciennes installations modifiées ne doivent pas dépasser la valeur limite de 1 microtesla dans les lieux à utilisation sensible». Malgré cette formulation qui semble pourtant claire et explicite, la valeur limite pourra néanmoins être dépassée si l'exploitant prouve qu'il prend certaines mesures de réduction du rayonnement. Or la mise sous terre des lignes à haute tension ne fait pas partie de ces mesures. Si la révision de l'ORNI est acceptée telle quelle, les nombreux riverains des lignes existantes continueront de subir des dépassements de la valeur limite pour des décennies! L'association HTST demande des tracés souterrains partout où les installations dépassent la valeur limite de 1 microtesla!

Procédure de consultation sur la modification de la loi sur les installations électriques et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

Certaines lignes électriques seront dorénavant classées d'importance nationale et même au sein du réseau régional de distribution, le Conseil fédéral pourra désigner des lignes nationales par voie d'ordonnance, donc de son propre chef. Cette mesure rend caduc le statut des zones protégées et restreint la participation des populations concernées. L'association HTST ne peut pas soutenir une telle stratégie. Suite à ces modifications de loi, la mise sous terre des lignes à haute tension risque de devenir plus difficile, voire impossible.

Swissgrid renonce à certaines lignes aériennes

Swissgrid opère un tournant pour certains projets de construction de lignes électriques. En lien avec le «réseau stratégique 2025», huit projets sont éliminés. Dans les zones épargnées, les riverains ressentent un grand soulagement, tandis que les habitants d'autres régions craignent le développement et le renforcement des lignes existantes en cas d'acceptation des modifications de loi mentionnées.

Il est inadmissible que les valeurs limites ne soient pas les mêmes pour tous les habitants, et que les décisions du tribunal fédéral en faveur de la mise sous terre soient contournées par des modifications de loi! Notre engagement en faveur des câbles souterrains pour les lignes à haute tension ne faiblira pas.

6. Initiatives soutenues par les MfE

6.1 Initiatives populaires nationales

[Initiative de sortie du nucléaire](#)

[Initiative efficacité électrique](#)

[initiative-velo.ch](#)

6.2 Initiatives cantonales

6.2.1. Bâle-Ville:

[Partager les routes](#)

7. Procédures de consultation

Mai 2014

S'enfermer pour se protéger du bruit?

Le bruit rend malade. Un constat clairement partagé par l'Office fédéral de l'environnement dans son communiqué de presse pour la [Journée contre le bruit 2014](#). Néanmoins, le Conseil fédéral propose une «flexibilisation des mesures préventives en matière d'aménagement du territoire en rapport avec le bruit aérien». Les personnes habitant près de l'aéroport de Zurich seront obligées de dormir les fenêtres fermées, avec une aération contrôlée. Au lieu de lutter contre le bruit à la source, la protection contre le bruit sera limitée aux espaces fermés. Les habitants se verront de plus en plus isolés dans leurs logements. Si cette solution est acceptée pour l'aéroport de Zurich, ce sera un précédent pour d'autres sources de bruit comme le bruit routier. Or la protection contre le bruit ne peut pas signifier qu'on limite la mobilité des personnes et qu'on les enferme chez elles. Les Médecins en faveur de l'environnement rejettent donc la modification prévue de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

[Consultation](#)

Juillet 2014

Rayonnement non ionisant: le principe de précaution n'est toujours pas respecté

Le nouveau projet de loi pour la protection de la population contre les rayons des téléphones portables, wifi ou bluetooth omet la protection préventive de la santé. Le projet crée la possibilité de lutter contre les menaces avérées pesant sur la santé. Mais il n'inclut pas les effets à long terme du rayonnement non ionisant (RNI). Les Médecins en faveur de l'environnement demandent au Conseil fédéral de tenir compte du principe de précaution dans le cadre d'une nouvelle loi sur les immissions de bruit et de rayons non ionisants. Les MfE exigent en outre que le Conseil fédéral fixe enfin les valeurs limites plus basses que nous demandons depuis des années pour les immissions.

[Consultation](#)